

Pour diffusion immédiate

Le 6 juin 2006

2006/nr-059

**LE GOUVERNEMENT MCGUINITY RENFORCE LA STRATÉGIE
SUR LES MÉDICAMENTS**

*Les modifications permettraient d'assurer la viabilité financière des pharmaciens
et d'augmenter la transparence*

TORONTO - Le gouvernement McGuinty propose de modifier sa stratégie exhaustive sur les médicaments, notamment le projet de loi 102, *Loi de 2006 sur un régime de médicaments transparent pour les patients*, afin de renforcer le texte législatif, d'assurer la viabilité financière des pharmaciens et d'augmenter l'accès à de meilleurs médicaments pour les patients, a annoncé aujourd'hui le ministre de la Santé et des Soins de longue durée, George Smitherman.

« Nous sommes dans le camp de tous les Ontariennes et Ontariens qui désirent et qui méritent de meilleurs soins de santé. C'est pourquoi nous augmentons l'accès aux médicaments qui améliorent leur qualité de vie, a indiqué le ministre Smitherman. Les modifications proposées nous aideront à atteindre les objectifs fondamentaux du projet de loi, c'est-à-dire de fournir aux Ontariennes et aux Ontariens un meilleur accès aux médicaments dont ils ont besoin, tout en s'assurant que les contribuables en ont pour leur argent ».

Voici quelques-unes des modifications proposées par le gouvernement :

- Réduire la portée du texte législatif afin de permettre aux pharmaciens de recevoir des « indemnités professionnelles » définies dans un nouveau code de conduite, lesquelles seront plafonnées à 20 pour cent du coût du produit générique dans le régime public.
- Obtenir des rabais sur volume relativement aux médicaments que le gouvernement achète pour le régime public.
- Inclure le conseil des pharmaciens et le conseil des citoyens dans le projet de loi.
- Instaurer une politique de réexamen systématique des décisions prises par le comité d'examen des médicaments ou l'administrateur de ne pas inclure un produit pharmaceutique donné sur la liste.
- Améliorer la transparence en exigeant que l'administrateur prépare un rapport annuel.
- Inclure une disposition dans le texte législatif interdisant expressément la substitution thérapeutique.
- Constituer un groupe de travail mixte composé de représentants de l'industrie et des ministères de la Santé et des Soins de longue durée, de la Recherche de l'Innovation, et du Développement économique et du Commerce afin d'encourager les investissements en Ontario.

« La raison d'être des séances de comité pour étudier les projets de loi du gouvernement, comme le projet de loi 102, est de déterminer si le texte législatif peut être renforcé ou amélioré, a précisé le ministre Smitherman. Nous avons écouté les préoccupations de nombreux groupes, notamment les pharmaciens, et les modifications que nous proposons répondent à ces préoccupations légitimes. ».

L'initiative annoncée aujourd'hui fait partie du plan du gouvernement McGuinty visant à édifier un système de santé qui répond à trois objectifs prioritaires : maintenir les Ontariennes et les Ontariens en bonne santé, réduire les temps d'attente et améliorer l'accès aux médecins et au personnel infirmier.

-30-

Renseignements (médias) :

David Spencer
Bureau du ministre
416 327-4320

Dan Strasbourg
Ministère de la Santé et des Soins de longue durée
416 314-6197

Renseignements (public) : 416 327-4327 ou 1 800 268-1154

Ce communiqué ainsi que d'autres documents pour les médias sont affichés dans la section Médias d'information de notre site Web à l'adresse suivante : <http://www.health.gov.on.ca/indexf.html>.

Pour en savoir plus sur les résultats dans le domaine de la santé, veuillez consulter le site <http://www.resultatsontario.gouv.on.ca>.

Also available in English.